

Rôles et responsabilités dans la gouvernance JF

- **Le Conseil d'administration**

Son rôle est de décider et veiller au respect de la politique et des valeurs de l'association. A ce titre il s'assure que chaque section développe ses activités dans le cadre de sa politique générale notamment par rapport aux valeurs et à l'objet de l'association et aux équilibres financiers.

Il est en outre le responsable des orientations politiques avec les partenaires et institutions extérieures.

Les membres du CA sont chargés de garantir une communication cohérente entre l'association et les sections. Elle concerne notamment les équilibres financiers des sections, le suivi de leur éducateur, le respect de l'objet associatif et la création d'événements ou projets par les sections

Le Conseil d'administration décide des projets de l'association qui lui sont présentés.

Sur proposition du Comité de pilotage il décide l'intervention des membres du Comité de pilotage au sein d'une section lorsqu'un dysfonctionnement important y est constaté

- **Le Bureau**

Le Bureau est élu par le Conseil d'administration. Ses membres assurent les responsabilités et missions définies par le CA dans le cadre de l'organisation de la gouvernance de l'association

- **Le Comité de pilotage**

La composition du Comité de pilotage est validée par le CA, et constituée du Bureau et membres volontaires du CA qui apportent leurs compétences dans leur domaine respectif.

Son rôle est de présenter au CA les projets de l'association élaborés notamment par le Bureau, les commissions, la Direction ou les sections.

Au sein du Comité de pilotage le Président est le représentant de l'association garant de sa politique générale.

Les membres du Comité de pilotage sont chargés de garantir une communication cohérente entre l'association et les sections. Elle concerne notamment les équilibres financiers des sections, le suivi de leur éducateur, le respect de l'objet associatif et la création d'événements ou projets par les sections

Le Comité de pilotage se réunit tous les mois ou plus en cas de nécessité, et les réunions sont animés par la Direction. Ses membres absents et non excusés 3 fois de suite sont susceptibles d'en être exclus

- **Les Commissions**

Les commissions sont constituées ponctuellement et composées de membres volontaires participant à la vie de l'association. Elles sont pilotées par la Direction, se réunissent si besoin et rendent compte au Comité de pilotage

Le rôle des commissions est de préparer les projets transversaux de l'association adaptés à sa politique et ses valeurs.

- **Les sections**

Les sections sont animées et gérées par un Bureau constitué de bénévoles et représenté par un Président délégué, et assurent le fonctionnement de la section en harmonie avec les statuts de l'association.

Elles ont la charge de promouvoir leurs activités avec autonomie en respectant les valeurs de l'association et le budget validé par le CA. Elles doivent fournir à la Direction les informations utiles concernant leur projet de section, leur fonctionnement et le suivi de leur éducateur, pour validation par le Conseil d'administration